

**Arrondissement du Sud-Ouest
Direction d'arrondissement - Bureau de projets**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant, **11 h**, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Bureau Accès Montréal
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H4C 2K4**

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	211805
Descriptif :	Travaux de réaménagement du Bureau Accès Montréal de l'arrondissement du Sud-Ouest, au 815 Bel-Air
Ouverture des soumissions :	21 mars 2018, à 11 h Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission, selon les modalités prévues au Cahier des clauses administratives générales (exécution de travaux)
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : M. Jean Lewis, ing. : jlewis@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 mars 2018 sur le SEAO.
Visite supervisée des lieux :	X Oui, obligatoire : La visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 9 mars 2018 à 15 h, à l'adresse courriel suivante : luccote@ville.montreal.qc.ca. Le délai pour prendre rendez-vous est de minimum 24 h à l'avance. Les visites auront lieu du 6 au 16 mars 2018 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8 h 30, 9 h 30, 10 h 30, 13 h, 14 h, 15 h, 16 h.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 5 mars 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate
